4 bonnes raisons
de verser votre taxe d'apprentissage à l'ASEI

1. Vous **partagez les valeurs** de l'ASEI et pour vous, « inclusion » doit rimer avec « actions »
2. Vous souhaitez **aider** les jeunes **en situation de handicap** à préparer leur avenir professionnel.
3. Vous voulez permettre aux travailleurs handicapés de **se réaliser et de progresser** dans leur métier.
4. Vous êtes décidé à faire de cette obligation fiscale **une action concrète** en faveur des publics fragilisés.

Comment verser votre
taxe avant le 31 mai 2022 ?

La taxe d'apprentissage se divise en 2 parties :

- 87 % versés aux OPCO
- 13 % attribués librement par l'entreprise à un ou plusieurs établissements habilités.

L'ASEI est habilitée à percevoir ces 13%

Remplissez le formulaire joint à ce dépliant ou saisissez le en ligne en scannant le QR code ci contre.

L'ASEI est un **acteur de l'économie sociale et solidaire**, dont la mission est centrée sur l'**accompagnement de la personne et dans la construction de son projet de vie.** Cela veut dire favoriser l'accessibilité au sens large notamment par la formation, développer l'autonomie vers un parcours professionnel, encourager la capacité d'agir.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

- Un accès au savoir et à l'insertion professionnelle
- Des formations de qualité et des compétences concrètes
- Un parcours adapté à chacun avec des professionnels qualifiés

L'ASEI agit pour **l'insertion professionnelle**

Siège social ASEI
4 avenue de l'Europe - BP 62243
31522 Ramonville Saint-Agne
t. 05 62 19 30 30
m. asei.siegesocial@asei.asso.fr

Création : Pôle communication ASEI - ©Photo : Freepik - février 2022

ASEI
Agissons pour l'inclusion

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Faites une action porteuse de sens

Votre taxe d'apprentissage donne un avenir professionnel aux jeunes en situation de handicap

asei.asso.fr

L'ASEI en chiffres

+ de **10.000 personnes** accompagnées chaque année

dans **105 établissements** et services dans toute la France

8 lieux de formations sur 4 départements (31, 34, 65, 81)

NOS AMBITIONS

FORMER, **ACCOMPAGNER NOUS ADAPTER**, AGIR POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

Point covid, et après ?

Le taux d'emploi chez les personnes en situation de handicap reste toujours aussi bas. Pour preuve, 14% des personnes reconnues handicapées sont au chômage en 2021, c'est deux fois plus que la moyenne nationale. La crise sanitaire a eu des répercussions sur les conditions d'apprentissage et a compliqué encore davantage les possibilités d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

C'est pour cela que formation est un des piliers de notre action. Aujourd'hui, nous avons besoin de vous pour continuer à développer nos actions de formation et d'insertion professionnelle spécifiques et adaptées à toutes les personnes porteuses de handicap !

Nos centres agréés

Pôle d'inclusion professionnel
ESAT Les Beaux Arts - SAS Bernard Wybo

IEM Résolux
Institut médico-éducatif
n° UAI : 0752963N

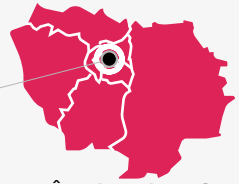

Centre Roland Chavance
IME - Institut médico-éducatif avec section professionnelle
n° UAI : 0650622Y

ESAT CAMADOC
Établissement et services d'aide par le travail

ESAT Caramantis
Établissement et services d'aide par le travail

CMPro Bellevue
IME - Institut médico-éducatif avec section professionnelle
n° UAI : 0810843B

Centre Saint-Raphaël
ESAT - Établissement et services d'aide par le travail

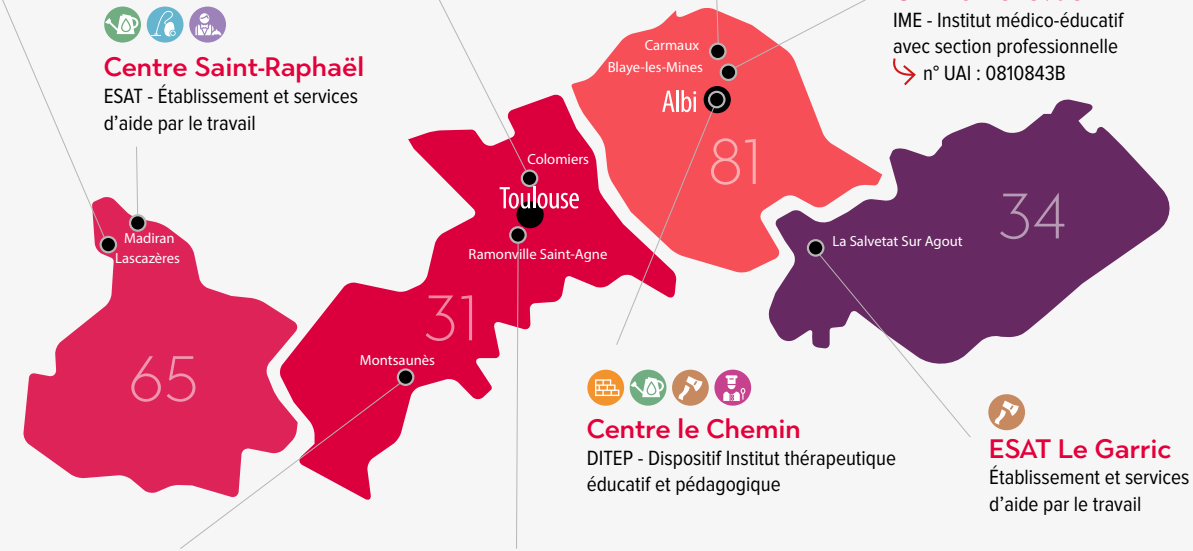

Centre le Chemin
DITEP - Dispositif Institut thérapeutique éducatif et pédagogique

ESAT Le Garric
Établissement et services d'aide par le travail

Centre le Comminges - DITEP
Dispositif Institut thérapeutique éducatif et pédagogique
n° UAI : 0310269Z

Centre pour une Scolarité Inclusive Jean Lagarde
Centre spécialisé d'enseignement secondaire
n° UAI : 0310087B

Centre PHILIAE
IEM - Institut d'éducation motrice
n° UAI : 0311921V

Bâtiment · Bois et fer · Restauration · Prestations de service · Automobile · Couture · Accueil · Imprimerie · Espaces verts